

COMMUNE DE LAUSSONNE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026 A 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la commune de Laussonne s'est réuni en séance ordinaire le **27 avril 2026 à 20h30**, en mairie, sous la présidence de Mr le Maire DEFAY Thierry

Date de convocation : le **21 avril 2026**.

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Émilie ARSAC	X	Louis Dominique ROLAND-GOSSELIN
X	Chloe JAMON	X	Pierre EYRAUD
X	Marie-Pierre MIALON	X	Bruno LAVOISIER
X	Annie GENTES	X	Quentin GRIZARD
X	Josiane BOUDON		Alain GIRE
X	Virginie LAFFONT	X	Hugo MIRMAND
X	Laurence CHANAL	X	Aristide GNAMBODOE
		X	Thierry DEFAY

Absent(s) : 1 GIRE Alain

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Mme ARSAC Émilie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026
2. Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal
3. Délibération – Vote des taux d'imposition 2026
4. Délibération – Vote des subventions aux associations
5. Délibération – Soutien financier au club de football ASL 2025-2026
6. Délibération – Affectation du résultat 2025 sur le budget primitif communal 2026
7. Délibération – Approbation du budget primitif commune 2026
8. Délibération – Approbation du budget primitif « Coustilles » 2026
9. Délibération – Approbation du budget primitif « Préchaud » 2026
10. Délibération – Fongibilité des crédits 2026
11. Délibération – Droit de préemption – 30 rue de Saint-Julien
12. Délibération – Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques
13. Délibération – Convention avec la Communauté de communes – Équipe verte
14. Délibération – Désignation de membres pour l'administration du Foyer Saint-Jean
15. Questions diverses :
 - Création d'un groupe de travail pour établir le règlement intérieur du Conseil municipal
 - Réflexion sur l'offre d'assurance santé AXA destinée aux habitants de la commune
 - Réflexion sur les drapeaux au square
 - Réflexion sur l'adhésion à l'association 30 Millions d'Amis

Le quorum étant atteint Mr le Maire ouvre la séance. Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

Une délibération concernant le choix de deux membres pour le Conseil Administratif du Foyer Saint-Jean. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rajout.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal sans remarque, à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal

Le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal est présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3. Délibération – Vote des taux d'imposition 2026

Mr le Maire expose que depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales, en référence à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Les taux d'imposition 2025 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 16,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,09 %

Il est proposé, suite de ces informations, de maintenir pour 2026 les taux d'imposition identiques à ceux de 2025, soit :

- Taxe d'habitation : 16,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,09 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2026 ;
- De charger Mr le Maire de l'ensemble des formalités administratives afférentes.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4. Délibération – Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions présentées par les associations.

Premier temps – Vote des subventions aux associations sans déport

Après présentation des différentes demandes, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2025	Montant de la subvention 2026
APE ECOLE PUBLIQUE	Association APE ECOLE	1670€ pour le voyage scolaire + 600€ pour fonctionnement APE Total 2 270€	600 €
Association sport école publique	Association sport	500 €	500 €
Ensemble avec les amis foyers St Jean	Association Amis Foyer	400€	400 €
Association anciens combattants	Association	100€	200 €
Organisation course de côte	Association ASA	800€	1 000 €
Aide à la culture	BIBLIOTHEQUE	515€	515 €
Aide à l'organisation de don de sang	Association Don du san	100€	100 €
Association des Engoyaux	Association des Engoyaux	0 €	500€
Association des Badioux	Association des Badioux	0 €	500 €
Total		2415	4315

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Deuxième temps – Vote des subventions avec déport des élus concernés

Mr le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal faisant partie des associations concernées ne prennent pas part au vote des subventions attribuées à celles-ci.

Amicale des sapeurs-pompiers

Mr le Maire expose que jusqu'à présent, aucune subvention n'était attribuée à l'amicale des sapeurs-pompiers et qu'il souhaite en accord avec le Conseil Municipal, attribuer une subvention à cette association.

Le montant proposé est fixé à 1 000 euros.

Mr Thierry DEFAY et Mme Virginie LAFFONT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 1 000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pétanque

Mr MIRMAND Hugo et Mme MIALON Marie-Pierre ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 1 000 € à l'association de pétanque.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Comité des fêtes

Mr MIRMAND Hugo ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 1 500 € au Comité des fêtes.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Comité foire

Mr ROLAND-GOSSELIN Louis-Dominique et Mme LAFFONT Virginie ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 800 € au Comité foire.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Fraisse

Mr Bruno LAVOISIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 500 € à l'association Le Fraisse.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ASL Football

Mr GRIZARD Quentin ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 2 000 € au club de football dans le cadre du soutien à l'emploi salarié.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

6. Délibération – Affectation du résultat 2025 sur le budget primitif communal 2026

Considérant qu'après avoir voté le Compte Financier Unique 2025 lors du Conseil Municipal du 25 février 2026, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat 2025 sur le budget communal 2026.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**Fonctionnement :**

Dépenses = 893 060.32 €
 Recettes = 1 185 260.94 €
 Excédents antérieurs reportés : 0.00 €
 Résultat de clôture de 292 200.62 €

Investissement :

Dépenses = 1 282 779.28 €
 Recettes = 1 038 758.86 €
 Déficit antérieurs reportés : 33 305.84 €
 Résultat de clôture déficit de 277 326.26 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

Fonctionnement : 292 200.62 € (excédent)

Investissement : 277 326.26 € (déficit)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement constaté dans le CFU 2025 à hauteur de 292 200,62€ du budget commune de la manière suivante :
- o En recettes d'investissement, au compte 1068 dans son intégralité, soit 292 200,62 € ;
- o En dépenses d'investissement, au compte 001 correspondant au solde d'exécution négatif, soit 277 326,26 € ;
- De charger Mr le Maire de l'ensemble des formalités administratives.

Vote :

- Pour :14
- Contre :0
- Abstentions :0

7. Délibération – Approbation du budget primitif commune 2026

Considérant qu'après un premier envoi par mail de présentation du budget communal en date du 15 avril 2026, il y a lieu de statuer sur l'approbation du budget primitif communal pour l'année 2026, tel qu'en copie les tableaux des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 est présenté au Conseil Municipal.

BUDGET 2026 COMMUNAL**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES				RECETTES					
Comptes	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	Comptes	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Chapitre 011	Charges à caractère gén.	400 800,00 €	308 065,13 €	422 550,00 €	Chapitre 70	Produits des services	50 300,00 €	49 580,11 €	50 700,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	349 750,00 €	301 275,75 €	350 800,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	113 500,00 €	135 142,51 €	130 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	48 000,00 €	47 142,00 €	48 000,00 €	Chapitre 731	Fiscalité locale	376 000,00 €	371 063,50 €	365 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges gest* cour.	106 715,00 €	104 590,48 €	116 182,91 €	Chapitre 74	Dotations et participations	507 150,00 €	516 926,80 €	509 850,41 €
Chapitre 66	Charges financières	45 000,00 €	31 773,58 €	49 500,00 €	Chapitre 75	Autres prod. Gest* courante	40 500,00 €	42 168,41 €	35 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	500,00 €	Chapitre 76	Produits financiers	- €	11,08 €	10,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	200,00 €	22 500,00 €	1 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert	54 000,00 €	99 213,38 €	60 000,00 €	Chapitre 78	reprise sur amortissement	300,00 €	300,00 €	1 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la sect* invst.	92 171,00 €	92 171,00 €	47 913,50 €	Chapitre 013	Atténuations charges	2 300,00 €	2 584,67 €	2 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTION.		1 098 436,00 €	893 060,32 €	1 097 446,41 €	Chapitre 042	Opérations d'ordre	14 631,68 €	38 003,06 €	1 186,00 €
					Chapitre 002	Résultat de fonction.	196 738,97 €	196 738,97 €	- €
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTION.		1 104 881,68 €	1 178 280,14 €	1 097 446,41 €

BUDGET 2026 COMMUNAL**INVESTISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES							
Comptes	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget total 2026	Comptes	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Budget total 2026
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	228 370,00 €	206 451,33 €		219 700,00 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	388 723,20 €	300 550,00 €	0,00 €	257 085,47 €
Chapitre 20	Immo incorporelles	13 470,00 €	12 965,20 €		20 000,00 €	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	19 554,26 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 204	Subventions equip versées	56 000,00 €	17 851,99 €	38 000,00 €	43 000,00 €	Chapitre 10	Dotations, fds divers	272 968,64 €	274 967,20 €	0,00 €	329 759,29 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 187 050,00 €	987 953,44 €	180 000,00 €	857 500,00 €	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 103,73 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	19 554,26 €	0,00 €	10 000,00 €	Chapitre 13	Subv d'investissement sans	731 519,00 €	344 474,03 €	384 954,00 €	723 954,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre	14 631,68 €	38 003,06 €	0,00 €	1 186,00 €	Chapitre 040	Transferts entre sections	54 000,00 €	99 213,38 €	0,00 €	60 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 103,73 €	Chapitre 024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 001	Solde exécution reporté	33 305,84 €	0,00 €		277 326,26 €	Chapitre 021	Vir. Section fonctionneme	92 171,00 €	0,00 €	0,00 €	47 913,50 €
Total des dépenses		1 552 827,52 €	1 263 225,02 €	218 000,00 €	1 436 815,99 €	Total des recettes		1 539 381,84 €	1 038 758,87 €	384 954,00 €	1 436 815,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2026.

Vote :

- Pour :14
- Contre :0
- Abstentions :0

8. Délibération – Approbation du budget primitif « Coustilles » 2026

Considérant qu'après un premier envoi par mail de présentation du budget communal en date du 3 avril 2026, il y a lieu de statuer sur l'approbation du budget primitif Coustilles pour l'année 2026, tel qu'il apparaît ci-dessous.

AR Prefecture

043-214301152-20260526-PVCM27042026-AR
Reçu le 29/05/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 - COUSTILLES

FONCTIONNEMENT			Recettes		
Dépenses					
011	Charges à caractère général	- €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	130 027,39 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 269,86 €
65	Primes, dots	10,00 €	75	Autres produits gestion courante	6 767,91 €
D002	Résultat reporté	8 000,38 €			
Total dépenses		138 037,77 €	Total recettes		138 037,77 €

INVESTISSEMENT			Recettes		
Dépenses					
16	Emprunts et dettes assimilées	51 490,24 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 027,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	3 462,85 €
Total dépenses		133 490,24 €	Total recettes		133 490,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Coustilles 2026.

Vote :

- Pour :14
- Contre :0
- Abstentions :0

9. Délibération – Approbation du budget primitif « Préchaud » 2026

Considérant qu'après un premier envoi par mail de présentation du budget communal en date du 3 avril 2025, il y a lieu de statuer sur l'approbation du budget primitif « Préchaud » pour l'année 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 - PRECHAUD

FONCTIONNEMENT			Recettes		
Dépenses					
043	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €	70	Produits des services, du domaines et ventes diverses	64 390,75 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	130 115,11 €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	132 117,11 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	2 000,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €			
D002	Résultat reporté	64 390,75 €			
Total dépenses		198 507,86 €	Total recettes		198 507,86 €

INVESTISSEMENT			Recettes		
Dépenses					
16	Emprunts et dettes assimilées	7 500,00 €	16	Emprunts dettes et assimilés (hors 165)	43 763,03 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 117,11 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 115,11 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	34 261,03 €			
Total dépenses		173 878,14 €	Total recettes		173 878,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif « Préchaud » 2026.

Vote :

- Pour :14
- Contre :0
- Abstentions :0

10. Délibération – Fongibilité des crédits 2026

Mr le Maire rappelle que le référentiel M57, applicable à l'ensemble des collectivités territoriales, introduit des règles budgétaires assouplies, déjà mises en œuvre par les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et une souplesse de gestion budgétaire aux ordonnateurs, notamment en matière de fongibilité des crédits. Considérant que la collectivité a adopté par délibération n° 50-2022 du Conseil municipal en date du 24 octobre 2022, la nomenclature M57, laquelle s'appliquera à l'ensemble des budgets de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sur les trois budgets de la commune, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

- Pour :14

11. Délibération – Droit de préemption – 30 rue de Saint-Julien

Le Conseil Municipal est informé d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé au 30 rue de Saint-Julien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

12. Délibération – Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Le Conseil Municipal délibère sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Il est décidé de créer un emploi non permanent afin d'assurer les fonctions d'employé polyvalent au sein du service technique, chargé des missions suivantes :

- Entretien des espaces publics extérieurs et intérieurs ;
- Entretien de la voirie.

Cet emploi est de catégorie C, rémunéré par référence à la grille indiciaire entre l'indice majoré minimum 366 et l'indice maximum 377, pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2026. Mr le Maire, Thierry DEFAY, est chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du contractuel selon la nature des fonctions et le profil du candidat. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la création de cet emploi.

13 Services communs et tarifs du poste mutualisé

L'objectif est de permettre aux communes de garantir la qualité et la continuité des services. En milieu rural, nous avons des besoins ponctuels de techniciens, mais l'embauche à l'année n'est pas forcément envisageable. La COMCOM Mézenc Loire Meygal ont des agents embauchés à l'année pour gérer la station des Etables ainsi que le Domaine Nordique du Mézenc, ceux-ci sont occupés de début novembre à fin avril sur ces sites, ce qui permet à la COMCOM Mézenc Loire Meygal le reste de l'année de pouvoir proposer la mise à disposition de ces mêmes agents de manière ponctuelle aux communes voisines. Dans le cadre de la convention, il est précisé les tarifs applicables au service commun « Équipe verte » :

Le tarif d'intervention du poste mutualisé d'agent technique polyvalent itinérant est fixé, pour la saison 2026 à :

- 12€ de l'heure par agent
- 1€ de l'heure pour l'utilisation de petit matériel thermique ou électrique
- 10€ de l'heure pour l'utilisation du tracteur (sans équipement)
- 10€ de l'heure pour l'utilisation du broyeur d'accotement

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

14. Délibération – Désignation de deux membres pour le conseil administratif du Foyer Saint-Jean

Mr le Maire propose la désignation de deux membres pour le conseil administratif du Foyer Saint-Jean. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner les membres suivants :
 - Laurence CHANAL
 - Thierry DEFAY

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Questions diverses

Le Conseil Municipal évoque les points suivants :

- Création d'un groupe de travail pour établir le règlement intérieur du Conseil Municipal. Sont désignés volontaires : Marie-Pierre MIALON, Bruno LAVOISIER et Hugo MIRMAND.
- Réflexion sur l'offre d'assurance santé AXA destinée aux habitants de la commune. Marie-Pierre MIALON expose à l'ensemble du Conseil les différentes prestations ainsi que les réductions présentées par Mme Claire MASSON

AR Prefecture

043-214301152-20260526-PVCM27042026-AR
Reçu le 29/05/2026

représentante AXA. Le Conseil Municipal souhaite obtenir davantage d'informations et en rediscutera lors d'un prochain conseil.

- Réflexion sur les drapeaux au square. A ce stade, aucune modification n'est retenue pour la mairie. Le Conseil Municipal décide de maintenir la situation actuelle. Il est toutefois évoqué la possibilité de repositionner les drapeaux : installation du drapeau de la France et de l'Europe sur la mairie, et déplacement des drapeaux France, Europe et Allemagne vers le square. Cette option reste à l'étude.
- Réflexion sur l'adhésion à l'association 30 Millions d'Amis. Le Conseil Municipal demande davantage d'informations concernant les coûts et la convention à signer avec l'association 30 Millions d'Amis. Le point sera rediscuté lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A collection of approximately 12 handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. They appear to be the signatures of the council members mentioned in the text above.